



# ERFAN

## Nouvelle-Aquitaine

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

### Le Brevet Fédéral 4<sup>ème</sup> degré

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### Diplôme visé

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral 4 qui permet la prise en charge de l'entraînement d'une population de sportifs évoluant dans un système compétitif de niveau national d'une discipline. (5 disciplines au choix de la FFN).

### Niveau du diplôme

Le Brevet Fédéral 4 est un diplôme non professionnel qui permet d'obtenir 3 UC sur 4 du DEJEPS (diplôme d'état de niveau III).

### Missions visées

Le titulaire du brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré intervient bénévolement au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, et a vocation à encadrer une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national senior.

Il a pour mission :

- De participer à la conception du plan de développement du club
- De coordonner la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline
- De concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes dans sa discipline
- De conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline
- De conduire une action de formation
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- D'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

## PUBLICS ET PREREQUIS

### PREREQUIS D'INSCRIPTION

#### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Age minimum : 18 ans (dans l'année de l'inscription)
- Etre Licencié FFN
- Être titulaire du « Sauv'nage » (ENF1) ou satisfaire au test d'entrée en formation
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres
- Être titulaire du Brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré de sa discipline ou du Moniteur Sportif de Natation, ou du BEESAN, ou du BEES 1er natation sportive ou d'un diplôme/titre d'enseignant, ou de la licence STAPS option

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



entraînement sportif spécialité natation et également titulaire du titre d'évaluateur ENF 1 ENF 2 ET ENF 3 de sa discipline.

**Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC3 et UC4 du BF4.**

## MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les candidats devront s'inscrire via le dossier papier à télécharger sur le site de l'ERFAN Nouvelle-Aquitaine

<https://nouvelleaquitaine.ffnatation.fr>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

**Clôture des inscriptions : 3 octobre 2021**

## POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré et d'autre part, à ses acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement** : en fonction du stagiaire

**Date** : samedi 9 octobre 2021

**Contenus** : le positionnement se déroulera en trois phases :

### 1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

### 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

**Durée de l'entretien** : en fonction de la demande du stagiaire.

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



### 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation apportera les compétences suivantes dans le champ de la FFN :

- De participer à la conception du plan de développement du club
- De coordonner la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline
- De concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes dans sa discipline
- De conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline
- De conduire une action de formation
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- D'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

### LES COMPETENCES VISÉES

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques permettant aux stagiaires d'être capable de :

1. Connaître le fonctionnement du club
2. Participer à la promotion et au développement des actions du club
3. Manager une équipe
4. Concevoir une action de formation
5. Assurer le suivi sportif de son groupe
6. Encadrer un groupe de mineurs en déplacement avec nuitée
7. Mobiliser de façon pertinente les connaissances scientifiques dans la conception du projet d'entraînement
8. Assurer la sécurité des pratiquants

### LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

#### ***UC 1 : Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial***

- Gestion d'un groupe en compétition
- Le fonctionnement du club
- La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe
- La communication
- La conduite d'une action de formation

#### ***UC 2 : Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national***

- Gestion d'un groupe en compétition
- La conception d'un programme d'entraînement
- La séance d'entraînement
- La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité
- La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité
- La mobilisation des connaissances règlementaires

Version mise à jour du 23 aout 2021



### UC 3 : Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

- La sécurité
- L'encadrement de la natation course

### UC 4 : Coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course

- La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe
- Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

La formation au Brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré natation course est organisée par une ERFAN en partenariat avec l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation.

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle-Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation.

### DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date du positionnement
Du 16/10/2021 au 30/06/2022 (certifications comprises)	9 mois	03/10/2021	09/10/2021

### RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 16 octobre 2021 au 30 juin 2022 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2021 à juin 2022.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les formations en centre sont positionnées sur les week-ends afin d'accueillir des stagiaires scolarisés ou poursuivant des études universitaires.

Des journées de formation en centre peuvent être positionnées sur les petites vacances.

### DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total <b>372</b> heures		
Formation en centre	Stage en situation en club +	Accompagnement en déplacement
137 heures	195 heures	40 heures

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationna.fr](mailto:contact@ffnatationna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



	Volumes horaires Face à Face
UC1 – PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DU CLUB INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL	27 h
UC2 - ENCADRER EN MOBILISANT LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE EN VUE D'UNE PRATIQUE COMPETITIVE POUR DES JEUNES DE NIVEAU NATIONAL	69 h
UC3 – MAITRISER LES OUTILS OU LES TECHNIQUES NECESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITES	17 h
UC4 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SPORTIF DE SA DISCIPLINE	24 h
<b>Total des Heures en centre :</b>	137 heures
<b>Total général (heures en centre + heures en alternance) : 137 h + 235 h =</b>	<b>372 heures</b>

**Dispense :** Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC3 et UC4 du BF4.

## CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier communiqué en septembre

### HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

En entreprise (en club): heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

### SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

### LIEUX DE LA FORMATION

#### Salles de formation

- Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
- Maison des sports « GAÏA » – 142 avenue Emile Labussière – 87100 Limoges
- Maison du water-polo – chemin des Portes – 17400 Saint Jean d'Angély
- Centre Nelson Paillou – 2 allée des Platanes – 64100 Bayonne

#### Centres aquatiques pédagogiques

- Piscine Judaique : 164 avenue Judaique, 33000 Bordeaux
- Piscine Beaublanc : 23 boulevard de Beaublanc, 87100 Limoges
- Centre Aquatique Atlantys : chemin des portes, 17400 Saint Jean d'Angély
- Piscine Lauga : 29 avenue Paul Pras, 64100 Bayonne

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

### Structures d'alternance :

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

### Le tutorat :

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle) ici au moins titulaire du Brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Action de Formation en Situation

Version mise à jour du 23 aout 2021



- Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

## MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

### Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

### Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias
- Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

## MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et de prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation (à travers du travail personnel demandé).
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille de certification de la FFN.

## EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors du jury plénier qui se déroulera à l'issue de l'ensemble des certifications et qui sera organisé par l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires de diplômes ouvrant droit à dispenses, comme le MSN. (Nous contacter pour plus de renseignements : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr))

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc.).

### Epreuve 1 - Dossier

**Certification de l'UC1** : la certification prendra la forme d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club.

### Epreuve 2 - Epreuves pédagogiques

**Certification de l'UC2** : La certification s'articule autour de trois étapes

- De la mise à disposition du plan d'entraînement des séances et du plan d'entraînement.
- De la préparation d'une fiche séance et de la conduite d'une séance sur son groupe d'entraînement.
- D'un entretien à la suite de la séance d'entraînement portant sur la conception, la conduite, l'évaluation d'un programme d'entraînement et de sa séance.

### Epreuve 3 - Epreuve pratique et entretien

**Certification de l'UC3** : elle est composée de trois épreuves pratiques

- Etape 1 : Test de sécurité.
- Etape 2 : Entretien d'une durée de 10' maximum portant sur les modalités techniques de la natation course et les risques liés à la pratique.

### Epreuve 4 - Dossier

**Certification de l'UC 4** : la certification prendra la forme d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet sportif de sa discipline au sein de son club.

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



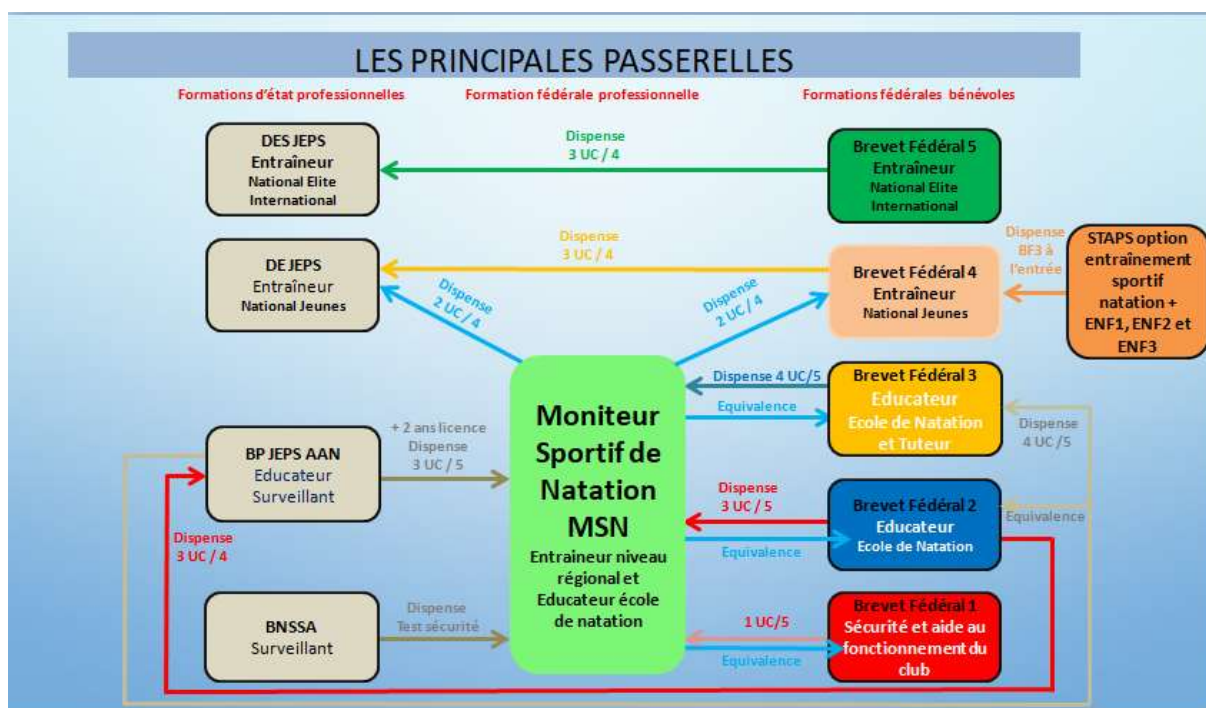


# ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

## EQUIVALENCES

Le Brevet Fédéral 4 est un diplôme non professionnel qui permet d'obtenir l'équivalence de 3 UC sur 4 du DEJEPS.

## PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 4 ans pour conserver les prérogatives du Brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré. Les 4 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de secourisme et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique. Révision sur la formation du PSC1
- une journée ½ de mise à jour des connaissances pédagogiques.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Version mise à jour du 23 aout 2021



## ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Le coût de la formation est de **1580€** pour les frais pédagogiques et de **20€** pour les frais de dossier.

Si vous n'avez droit à aucune aide pour le financement de la formation (OPCO ou CPF ou autre), une aide de l'ERFAN est possible, et le tarif sera de **1280€** pour les frais pédagogiques.

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

- **mail : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)**
- **par téléphone au : 05 56 98 77 34**

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

### FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

#### *Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?*

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
  
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

#### *Vous êtes salarié ?*

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
  
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
  
- ✓ Autofinancement

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## CONTACTS

**ERFAN Nouvelle-Aquitaine**  
**Maison Régionale des Sports**  
**2 avenue de l'Université**  
**33400 TALENCE**  
Tél. : +33 (0)5 56 98 77 34  
Mail : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
Site : <http://nouvelleaquitaine.ffnatation.fr>

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent administratif : Marie Claude CHAPGIER [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
Référent Comptabilité : Aurélie Pichaut : [poitiers@ffnatationlna.fr](mailto:poitiers@ffnatationlna.fr)

Référents techniques et pédagogiques :  
Guilhaine SEBILLOTTE [agent.limoges@ffnatationlna.fr](mailto:agent.limoges@ffnatationlna.fr)  
Annie DURRIEU [anniedurrieu@gmail.com](mailto:anniedurrieu@gmail.com)

Référent Handicap : Guilhaine SEBILLOTTE [agent.limoges@ffnatationlna.fr](mailto:agent.limoges@ffnatationlna.fr)  
Référent Covid : Pierre LEGROS : [secretaire@ffnatationlna.fr](mailto:secretaire@ffnatationlna.fr)

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

### Formation BF4

#### BF4 NC

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4			
N-2	1	0	100	0	100	100	0	0	100
N-1	4	80	100	80	100	100	0	0	90

#### BF4 WP

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4			
N-2	4	80	100	80	100	100	0	0	100
N-1	1	100	100	100	100	100	0	0	80

Version mise à jour du 23 aout 2021



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133

